



## GOVERNANCE DE LA HAUTE ECOLE ICHEC – ECAM – ISFSC

Notre Haute Ecole compte trois départements qui disposent, chacun, d'une délégation de gestion, permettant ainsi à chaque entité de développer son offre de formation, dans le respect de l'expertise acquise, des ressources disponibles et des spécificités qui caractérisent chacune d'entre elles :

- le Département ICHEC pour les cursus relevant du domaine des sciences économiques et de gestion, dirigé par Brigitte Chanoine, recteur de l'ICHEC.
- le Département ECAM pour les cursus relevant du domaine des sciences de l'ingénieur et technologie, dirigé par Xavier Van Den Dooren, directeur de l'ECAM
- le Département ISFSC pour les cursus relevant du domaine information et communication et du domaine des sciences politiques et sociales, dirigé par Alain Dubois, directeur de l'ISFSC

Cette gestion décentralisée est toutefois animée par un même Projet Pédagogique, Social et Culturel et la construction d'une identité commune, développée aux travers des différents organes de gouvernance qui animent la Haute Ecole et d'un directeur-président, Brigitte Chanoine, qui veille à la cohérence institutionnelle, dans le respect des spécificités de chacun.

La Haute Ecole est structurée en ASBL. L'assemblée générale constitue le Pouvoir Organisateur tandis que le Conseil d'administration agit en tant qu'Organe de gestion. A ces deux organes, s'ajoutent, pour la Haute Ecole, un Collège de direction, un Conseil pédagogique, un Conseil de département (un pour chaque département), un Conseil social et un Conseil des étudiants dont la composition et les compétences sont reprises dans le « règlement organique » de la Haute Ecole, que nous vous présentons ci-après.

D'autres structures internes à chaque département peuvent également alimenter les sujets abordés par ces instances ou implémenter les décisions prises ; c'est, par exemple, le cas des Comités exécutifs, présents dans chacun des départements.

Enfin, la Haute Ecole est également animée par des organes de concertation sociale : le Conseil d'entreprise et le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail.